

Octobre 2018

L'accès à l'eau comme droit humain : la goutte de trop ?

Mots-clés : Acteurs économiques – Développement durable – Droits humains – justice sociale – Mondialisation – Ressources naturelles – Responsabilité du consommateur

D'ici 2025, 4 milliards de personnes n'auront pas accès à l'eau courante. Quelles en seront les conséquences ? Les défis relatifs à la gestion de l'eau sont d'ores et déjà nombreux, mais il existe aujourd'hui des pistes d'actions concrètes pour faire de l'accès à l'eau un réel droit humain.

Aujourd'hui l'eau est devenue une ressource rarissime et précieuse. Difficilement concevable lorsque nous consommons nos quelque [200 litres d'eau quotidiens](#), et pourtant... Il est actuellement estimé qu'1,2 milliard de personnes à travers le monde n'ont pas accès à l'eau potable¹. Au vu de la tendance actuelle, ce chiffre devrait s'élever à 4 milliards d'ici 2025.

Les impacts de cette problématique sont déjà bien concrets et risquent de s'aggraver : le manque d'accès à l'eau potable est la cause directe de profonds désastres sur les êtres vivants et l'écosystème tout entier. La crise climatique que nous traversons contribue à cette aggravation généralisée, mais c'est bien l'humain qui est au centre du phénomène, à la fois responsable de ses causes et victimes de ses conséquences. À nous donc de déconstruire le problème pour adopter les orientations politiques nécessaires et diminuer autant que possible la vulnérabilité des personnes les plus touchées par le manque d'eau croissant à travers le monde.

L'eau, ça sert à quoi ?

Si la question peut sembler anodine, elle reste pertinente pour nous pousser à nous interroger sur l'utilité de l'eau en tant que ressource naturelle, dans ses différents aspects.

Évidemment, l'eau est avant tout liée à la vie humaine, à la composition biologique de l'être humain. C'est pourquoi il est recommandé de boire notre litre et demi d'eau par jour pour combler nos besoins physiques (en complément d'une alimentation adéquate). Mais l'eau répond également à des nécessités sanitaires fondamentales : l'Organisation mondiale de la Santé estime [à 20 litres d'eau par jour](#) le minimum vital pour répondre aux besoins d'hygiène personnelle et d'hydratation. La question de l'eau se rapproche donc du droit au logement, qui devrait garantir un accès suffisant à l'eau. Pourtant, à ce jour, quelque 2,4 milliards de personnes manquent toujours d'infrastructures sanitaires de base, telles que des toilettes. Chaque jour, [1 000 enfants dans le monde](#)

¹ Pedro Arrojo Agudo, Global water crisis – values and rights at stake, décembre 2010.

[meurent de maladies pourtant faciles à prévenir en améliorant les besoins vitaux hygiéniques.](#)

L'accès à l'eau, s'il était effectivement reconnu et garanti comme un droit humain, serait donc une source indéniable de progrès et développement humain. À différentes conditions toutefois² :

- Elle doit être disponible, en quantité suffisante ;
- Elle doit être accessible, à moindre distance ;
- Elle doit être fournie sans discrimination (sociale, ethnique...) ;
- Elle doit être acceptable, par le biais de mesures d'assainissement satisfaisantes ;
- Elle doit être abordable, financièrement, par toutes et tous ;
- Elle doit être dépolluée, une fois consommée et reversée dans les eaux usées (par les ménages ou les entreprises).

Le devoir d'un État est de garantir ces conditions d'accès, en termes de prix et d'infrastructures. Un équilibre responsable doit donc être trouvé pour couvrir les coûts logistiques de telles exigences, tout en assurant un accès inconditionnel à la population, notamment aux plus démunis.

² Conférence de Jaume Saura, The human right to water and international policies to protect it, 28

Qui tient le robinet, en Belgique et ailleurs ?

C'est à l'État d'assurer l'accès à l'eau en tant que bien commun. Toutefois, certains plaident pour une gestion externalisée et confiée au secteur privé, dans une logique d'efficience et de réduction des coûts. Si cette option est privilégiée, il conviendra d'exiger – *a minima* – un contrôle strict et assidu du pouvoir public sur les acteurs privés. Ce suivi par les autorités compétentes doit permettre d'empêcher la création de profit sur un bien universel, [et garantir la non-exclusion de l'accès à l'eau](#). L'objectif est de lutter contre un cercle vicieux qui précariserait encore davantage les plus vulnérables. À défaut d'interdire la privatisation de ce secteur, il convient d'assurer que celui-ci ne sorte pas du domaine public, et que l'eau ne soit pas considérée comme une simple valeur boursière, une simple donnée numérique dans une matrice.

Pourtant, le marché international a progressivement transformé l'eau en une ressource exclusivement marchande : aux yeux de certains, l'eau a perdu sa valeur fondamentale pour devenir une variable comptable. Au Pérou par exemple, les [entreprises transnationales ont pris de plus en plus de contrôle sur la ressource hydrique](#). Ce sont les industries minières (d'or, principalement) qui ont établi une mainmise sur le précieux liquide, [car l'eau est nécessaire à l'extraction et au traitement](#)

septembre 2018, House of the Barcelona Bar Association.

[des minerais](#). En effet, pour un kilo d'or extrait du sol, plus de 225.000 litres d'eau sont nécessaires ! Cette situation est évidemment source d'importants dégâts sur le biotope et sur le mode de vie des communautés locales. En outre, la contamination de l'eau (par des produits chimiques tels le cyanure ou le mercure utilisés pour l'affinage) et l'absence de tout traitement après son utilisation mènent à des pollutions dramatiques dans les sols et sous-sols, ainsi que dans les rivières. L'approvisionnement en eau, les récoltes et les élevages en sont directement impactés, empêchant tout développement socio-économique durable des communautés locales. Cette situation mène souvent à des conflits sociaux, [parfois violents, entre communautés, entreprises et État](#).

L'approvisionnement en eau est donc source de convoitise, mais le cas des industries extractives au Pérou n'en est qu'une illustration parmi tant d'autres. Les industries du papier, de l'agro-alimentaire et du textile sont également extrêmement voraces en eau, et sources de pollutions majeures pour les eaux. En Afrique, en Amérique latine, en Asie, mais également en Europe, cette prédation industrielle entraîne des crises sociales réelles, qui ont un impact direct aux échelons local, régional et mondial. Les conséquences sont nombreuses et variées : destruction des sols et des eaux, famines, sécheresse, migrations forcées, conflits sociaux ou armés... ne sont qu'un glauque échantillon

de cette exploitation à grande échelle. Afin de stopper l'engrenage, il nous faut donc faire de l'accès à l'eau [un droit réellement universel](#) et [inaliénable](#).

L'eau comme droit fondamental, ce n'est plus une utopie

Face à ces dérèglements, la question de l'eau comme [bien commun](#) doit être traitée à différents niveaux.

Au niveau politique premièrement, il convient à chaque État d'assurer la gestion de l'eau, ou du moins son contrôle strict, pour garantir un accès réel à toutes et tous. Des mesures d'actions claires peuvent être la fixation d'un prix abordable, la fixation de priorités légales à l'utilisation de l'eau, l'obligation de traitement des eaux usées... Il convient d'adopter des politiques plus écologiques et plus humaines (préventives, lorsque cela est encore possible), dans un esprit de solidarité au sein d'un État, mais également de solidarité entre les peuples. Dans sa politique étrangère, tout État peut également plaider au sein des institutions internationales pour faire de l'eau un sujet de synergies, de collaboration, et non plus de lutte, domination et confrontation entre

les nations³. À ce titre, nos engagements en matière [« d'Objectif de développement durable »](#) sont honorables. L'Objectif n°6 vise particulièrement à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il faudra maintenant s'y référer et s'y tenir dans nos politiques commerciales, notre politique extérieure, etc.

Au niveau des entreprises, la question doit être abordée sérieusement afin d'exercer un devoir de vigilance dans les procédés de production, et d'assurer une utilisation rationnelle de la ressource hydrique, en garantissant le respect de l'écosystème et des populations locales. Des [mesures contraignantes devraient également être adoptées par nos responsables politiques](#) afin que les citoyens puissent se défendre en cas d'abus, face à des entreprises transnationales.

Mais les citoyens eux-mêmes ont également un rôle fondamental à jouer, y compris ici en Belgique ! Bien sûr, ce n'est pas notre consommation individuelle qui changera la donne au niveau international. Mais des gestes responsables permettront d'adopter une logique nouvelle, davantage lucide et respectueuse à l'égard de cette ressource naturelle. En outre, au-delà de notre consommation visible en eau (machine à laver, chasses d'eau...), la majorité de notre « bilan hydrique » se trouve surtout dans notre consommation invisible. Il s'agit de nos vêtements, de nos appareils high-techs, de nos véhicules, de

nos aliments... Une consommation d'eau « virtuelle » qui a des conséquences pourtant très concrètes à travers le monde.

Face à la raréfaction annoncée, il faudra donc proposer un changement de paradigme à différents niveaux, pour redonner à l'eau son statut réel. Il faudra porter un regard neuf sur le vrai coût de l'eau, adopter des petits gestes quotidiens plus respectueux, mais également s'engager dans des politiques ambitieuses de consommation nouvelle, plus sobre. Tout cela ne peut se faire sans un réel changement de culture sur notre rapport à l'eau.

Auteur :
Timur Uluç

³ FEPS, Déclaration Œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public, 2010.

